

Le Centre de Ressource Biologique GAMÉT de Montpellier : réserve de biodiversité

Paule TERES^{1,*} et Sylvie VANCOPPENOLE¹

¹*Centre de Ressources Biologiques GAMÉT - UMR Amélioration Génétique et Adaptation des Plantes méditerranéennes et tropicales, CIRAD, Montpellier, France.*

***Contact auteur :** paule.teres@cirad.fr

Les centres de ressources biologiques (CRB) sont des centres spécialisés qui collectent, conservent et distribuent les ressources génétiques (RG) associées à des bases de données les caractérisant, dans des conditions rigoureuses de qualité et de traçabilité. Les CRB s'assurent du respect des règles internationales d'échanges. Ainsi, ils garantissent la préservation des droits des populations locales d'où sont originaires ces ressources et le partage des avantages découlant de leurs utilisations (APA).

L'enjeu principal est de renforcer le lien entre le monde de la recherche ainsi que la société civile via des organisations paysannes des pays du Sud et du Nord afin d'enrichir nos différentes collections. Organisées sous forme de collections, elles ont été constituées depuis une cinquantaine d'années, grâce aux programmes de recherche, à des missions de prospections et auprès des agriculteurs, dépositaires des savoirs traditionnels.

Le CRB-GAMÉT (**G**raines **A**daptées aux conditions **M**éditerranéennes et **T**ropicales) de Montpellier résulte de la fusion de différents CRB présents sur Montpellier. Ce CRB renferme différentes collections comme le riz, le maïs, le coton, le sorgho, le fonio, le mil, le niébé et l'arachide.

Nos missions sont multiples : Acquérir des RG pour enrichir la collection existante en répondant aux besoins des projets de recherche, Conserver des RG dans des salles climatisées (4°C) ou congelées (-18°C), Multiplier des RG pour renouveler les stocks et Distribuer des RG aux chercheurs et aux agriculteurs.

Notre savoir-faire nous permet d'appuyer les chercheurs aussi bien dans les démarches juridiques et phytosanitaires que dans la mise en place de la multiplication et de conservation de semences, de distribuer auprès de paysans et de scientifiques conformément aux règles internationales (protocole de Nagoya et/ou TIRPAA - Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture) et enfin de former des professionnels ou des scientifiques à la gestion des collections, aux aspects qualité et juridique.

Mots clés : CRB, Collections, Coton, Fonio, Riz, Sorgho, Nagoya, TIRPAA